

financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat prenant fin le 19 mai 2014, en remplacement de monsieur Éric Ducharme;

QUE monsieur Robert Coulombe, maire de la Ville de Maniwaki, soit nommé membre du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur François Picard;

QUE monsieur Marc Grandisson soit désigné président du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec;

QUE madame Caroline Beaugard, directrice des politiques locales et autochtones au ministère des Finances et de l'Économie, soit nommée secrétaire de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, en remplacement de monsieur Marc Grandisson à ce titre;

QUE les membres du conseil d'administration et la secrétaire de la Société de financement des infrastructures locales du Québec nommés en vertu du présent décret soient remboursés des frais de voyages et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59181

Gouvernement du Québec

Décret 191-2013, 13 mars 2013

CONCERNANT des modifications au Programme d'appui au développement des attraits touristiques

ATTENDU QUE le décret numéro 577-2012 du 6 juin 2012 a approuvé et mis en place le Programme d'appui au développement des attraits touristiques;

ATTENDU QU'à la suite de consultations auprès des représentants de l'industrie, il apparaît opportun de simplifier le processus de sélection et de traitement des projets du Programme d'appui au développement des attraits touristiques afin de le rendre plus efficient et de réduire les délais;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier certaines modalités du Programme d'appui au développement des attraits touristiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie et du ministre délégué au Tourisme :

QUE les modifications au Programme d'appui au développement des attraits touristiques, dont le texte est annexé au présent décret, soit approuvées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES

Loi sur Investissement Québec
(chapitre I-16.0.1, a. 23)

1. Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques, adopté par le décret numéro 577-2012 du 6 juin 2012, est modifié par la suppression de l'article 16.

2. L'article 17 de ce programme est modifié par le remplacement de « , incluant les recommandations d'un comité avisé, » par « , réalisé en collaboration avec les associations touristiques régionales, ».

3. L'article 25 de ce programme est modifié par le suivant :

« Les demandes d'interventions financières sont présentées à Investissement Québec. ».

4. L'article 26 de ce programme est modifié par le remplacement de l'année « 2017 » par l'année « 2018 ».

59182

Gouvernement du Québec

Décret 192-2013, 13 mars 2013

CONCERNANT la nomination de M^e Louise Marchand comme régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (chapitre R-6.1) institue la Régie des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QUE l'article 3 de cette loi prévoit notamment que la Régie est composée de dix-sept régisseurs nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans;